REGLEMENT DE JEU

"C'EST PAQUES PROXI 2017"

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La **SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**
Inscrite au RCS de Caen sous le **Numéro** 345.130.488
Dont le Siège Social se trouve **Z.I Route de Paris – 14120 MONDEVILLE**

Organise du **12 AVRIL 2017 AU 16 AVRIL 2017**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat **sur l'ensemble des magasins PROXI** en France Métropolitaine participant à l'opération (voir liste des magasins participants en annexe 1.

Un jeu dénommé : **"C'EST PAQUES PROXI 2017".**

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (corse incluse).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu concours en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraine l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Tout participant âgé de moins 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation, et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION

Un bulletin de participation sera disponible **soit dans le prospectus "C'EST PÂQUES PROXI 2017" distribué dans les boites aux lettres, soit dans chaque magasin participant.**

Pour participer, il suffit de venir retirer un bulletin de participation en magasin, de le remplir de ses nom, prénom et adresse et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur des magasins participant à l'opération jusqu'au **Samedi 15 AVRIL 2017 ou le dimanche 16 AVRIL 2017 (pour les magasins ouverts le dimanche), UNE HEURE avant la fermeture du magasin**.

SELARL DI FRZIO & ASSOCIES

Article 4. SELECTION DU GAGNANT PAR MAGASIN

UN TIRAGE AU SORT sera effectué le dernier jour de l'opération, une demi-heure avant la fermeture du magasin par le responsable de chaque magasin le Samedi 15 AVRIL 2017 ou le dimanche 16 AVRIL 2017 (pour les magasins ouverts le dimanche) pour désigner **LE GAGNANT PAR MAGASIN** parmi tous les bulletins de participation se trouvant dans l'urne

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées.

Article 5. PRESENTATION DU LOT PAR MAGASIN

- **Une Crêp Party 4 empreintes MOULINEX PY3125** d'une valeur de **39.50 € TTC**

Article 6. ACHEMINEMENT DES LOTS

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve de leurs disponibilités chez le fournisseur. Si l'organisateur se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques des lots mis en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne saurait en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

L'adresse postale fournie par le gagnant pour l'attribution de son gain ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne différente à celle qui a été déclaré lors de l'inscription au jeu.

L'organisateur se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qui soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.
L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenu pour responsable des dommages, directs ou indirects causés par une telle utilisation non conforme.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entrainera l'élimination de celui-ci.

De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeables, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la **Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE** se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Article 7. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).
LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique.
L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi du courrier ou de la communication téléphonique, **il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.**

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son formulaire de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

Les gagnants devront se conformer au règlement.
S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraine l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 8. UN SEUL PRIX PAR FOYER

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même @mail).

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 9. DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la directive 95-46-CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé ce qui suit :

- Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse…).

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.
Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données les concernant.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

Le présent jeu est organisé dans le respect de la loi de confiance dans l'économie numérique et qui impose d'obtenir un consentement préalable du participant avant prospection.

Une case à cocher pour chaque consentement (règles du jeu, accord pour recevoir des offres commerciales ou des newsletters) est obligatoire.

Article 10. REMBOURSEMENT

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.71 €uros).**

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE -SERVICE COMMUNICATION «C'EST PÂQUES PROXI 2017» 93 Avenue de Paris CS 15105 - 91342 MASSY CEDEX**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse email (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisie sur leur formulaire d'inscription au jeu), un RIB (relevé d'identité bancaire) ou un RICE, la date et l'heure de ses participations et dès sa disponibilité une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionné sur la facture de l'opérateur téléphonique. Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, mal adressée, erronée, ou envoyée hors délais ne sera pas prise en compte. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 11. DROIT DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :
- au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 12. RECLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ne sera prise en compte Huit jours après la clôture du jeu.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 16 AVRIL 2017** le cachet de la poste faisant foi.

La **Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE** sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 14. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE -SERVICE COMMUNICATION «C'EST PÂQUES PROXI 2017» 93 Avenue de Paris - CS 15105 - 91342 MASSY CEDEX.**

Article 15. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur du jeu conformément à l'article 14 du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 16. TOUTE REPRODUCTION DE CE REGLEMENT EST INTERDITE

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuels.

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriétés intellectuels attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.

Article 17. CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et l'organisateur du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de l'organisateur du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 18. DEPOT ET CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE,** Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond**.**

Il peut être consulté sur le site **www.huissier-lyon-mornant.fr**

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **03 MARS 2017** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

REGLEMENT DE JEU

"C'EST PAQUES PROXI 2017"

MAGASIN PROXI	ADRESSE	CP	VILLE	TÉLÉPHONE
PROXI	Boulevard Emile Zola	13100	AIX EN PROVENCE zola	04 42 63 15 50
PROXI	1 bis bd du roi Jerome	20000	AJACCIO	04 95 21 45 99
PROXI	route d'ALATA lieu dit les 7 ponts	20090	AJACCIO	04 95 72 12 90
PROXI	29 Grande Rue	26200	ANCONE	04 75 01 85 70
PROXI	Ctre commercial Bel air 5 rue Ferdinand Jenvier	07100	ANNONAY	04 75 67 55 81
PROXI	728 ch des 4 chemins	06600	ANTIBES	04 93 95 25 95
PROXI	54 bd Marechal Foch	06600	ANTIBES	04 96 64 30 02
PROXI	18 rue du général Leclerc	14370	ARGENCES	02 31 23 61 43
PROXI	Rue du Centre	38440	ARTAS	04 74 58 72 37
PROXI	Place Saint Roch	73110	ARVILLARD	04 79 65 35 88
PROXI	ctre ccial de Belbex 1 rue Jacques Prevert	15000	AURILLAC	04 71 64 97 13
PROXI	16 RUE JEAN MOULIN	28330	AUTHON DU PERCHE	06 82 33 83 23
PROXI	87 RUE REMY DUMONCEL	77210	AVON	06 38 38 14 60
PROXI	32, rue Nationale	53350	BALLOTS	02 43 06 52 15
PROXI	21 route d'Apremont	73000	BARBERAZ	04 79 85 58 29
PROXI	Place Philippe Chauvier	83830	BARGEMON	04 94 76 63 69
PROXI	Place de l'Eglise	04330	BARREME	04 92 34 22 90
PROXI	place Sampiero	20119	BASTELICA	04 95 28 74 09
PROXI	6 ROUTE DE FIGARELLA	20200	BASTIA MIOMO	06 13 70 51 35
PROXI	LE BOURG	01270	BEAUPONT	04 74 52 48 54
PROXI	27 AVENUE DE ST ROMAN	06240	BEAUSOLEIL	09 50 79 28 08
PROXI	Rue du Commerce	42670	BELMONT DE LA LOIRE	04 77 63 67 31
PROXI	11 Place du Marché	69690	BESSENAY	04 74 70 98 62
PROXI	10 Place de la Mairie	03210	BESSON	04 70 42 85 57
PROXI	12, rue Pierre Juglar	18410	BLANCAFORT	07 61 71 05 91
PROXI	avenue de l'égalité	15600	BOISSET	04 71 64 03 25
PROXI	Place de la Mairie	49110	BOTZ EN MAUGES	02 41 70 17 90
PROXI	3 avenue Pierre Brossolette	07700	BOURG ST ANDEOL	04 75 53 91 29
PROXI	3 IMPASSE ST MARTIN	86120	BOURNAND	05 49 22 46 61
PROXI	27 rue d'Anjou	49530	BOUZILLE	02 40 98 13 73
PROXI	1130 Route du bourg	71500	BRANGES	03 85 75 09 03
PROXI	le bourg	04270	BRAS DASSE	04 92 35 47 97
PROXI	30 ALLEE DU CHÂTEAU	81260	BRASSAC	05 63 74 01 72
PROXI	7 rue du Dr Petit	61220	BRIOUZE	02 33 64 21 41
PROXI	3 RUE DU PROGRES	69500	BRON	04 82 31 13 23
PROXI	2 GRANDE RUE	69690	BRUSSIEU	04 78 43 08 57
PROXI	13 rue des orangers	06800	CAGNES/MER	04 93 31 19 03
PROXI	1 PLACE DE LA VERRERIE	46000	CAHORS	05 65 35 28 77
PROXI	30 rue Henri Funel	06750	CAILLE	04 93 42 41 14
PROXI	centre village	20224	CALACUCCIA	04 95 48 06 49
PROXI	1 Place Clémenceau	83830	CALLAS	04 94 76 76 76
PROXI	18 rue Rouaze	06400	CANNES	04 93 94 07 79
PROXI	116 av du 3 septembre	06320	CAP D'AIL	04 93 78 05 49
PROXI	14 rue Mal Foch	83570	CARCES	04 94 04 54 49

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI	resid. L'Atrium av. des Comtes de Melgueil	34280	CARNON	04 67 50 71 89
PROXI	50 route Jean Natal	06510	CARROS	04 93 73 62 86
PROXI	STE TERRE	33350	CASTILLON BATAILLE	05 57 47 13 60
PROXI	1, rue des Juifs	50210	CERISY LA SALLE	02 33 46 81 32
PROXI	3 rue du Dauphiné	38150	CHANAS	04 74 20 53 25
PROXI	1367 Avenue du Dauphiné	38790	CHARANTONNAY	04 74 31 74 92
PROXI	place Carrolvolis	26450	CHAROLS	04 75 46 08 03
PROXI	10, rue de la porte Guillaume	28000	CHARTRES	06 30 50 16 22
PROXI	2 Allée du commerce grands champs	36000	CHATEAUROUX	06 66 86 42 21
PROXI	4 Rue des Tisserands	38440	CHATONNAY	04 74 58 38 26
PROXI	1 Rue de la Tuilerie	58400	CHAULGNES	09 86 49 67 25
PROXI	7 Route de Franche Comte	01250	CHAVANNES/SURAN	04 74 51 72 46
PROXI	Alimentation	01410	CHEZERY FORENS	04 50 56 90 42
PROXI	16 RUE DE L'EGLISE	37140	CHOUZE SUR LOIRE	02 47 95 09 85
PROXI	Quartier la Bourgade	04370	COLMARS LES ALPES	04 92 83 52 69
PROXI	Route Nationale	83840	COMPS	04 94 85 68 61
PROXI	42 A rue du Maine	53540	CUILLE	02 43 06 51 51
PROXI	1 rue de l'Hôtel de Ville	88260	DARNEY	03 29 09 43 08
PROXI	21 bis, rue Jean de Blois	49640	DAUMERAY	02 41 32 54 77
PROXI	68-70 Rue Buffardel	26150	DIE	04 75 21 70 57
PROXI	place du trieves	38730	DOISSIN	04 74 88 65 95
PROXI	98 av. léon blum	83300	DRAGUIGNAN	06 14 64 43 58
PROXI	Allée des Jardins	49530	DRAIN	02 40 98 24 06
PROXI	Place Moreau	04320	ENTREVAUX	04 93 05 46 65
PROXI	6 rue du calvaire	44110	ERBRAY	02 28 50 41 21
PROXI	Le village	04270	ESTOUBLON	04 92 34 49 60
PROXI	2 Place de l'Abbaye	88480	ETIVAL	09 62 19 42 23
PROXI	10, rue de l'Hotel de Ville	57930	FENETRANGE	03 87 24 70 76
PROXI	6 AVENUE DU GL DE GAULLE0	83780	FLAYOSC	09 67 16 41 13
PROXI	C. Cial Moulins Liots	85200	FONTENAY LE COMTE	02 51 69 37 40
PROXI	Route combattants Afrique du Nord	83600	FREJUS	04 94 40 85 49
PROXI	1047 boulevard de la mer	83600	FREJUS	04 94 44 12 40
PROXI	1 BIS RUE DU PONT	41160	FRETEVAL	06 25 32 07 89
PROXI	16/18 Grande Rue	70130	FRETIGNEY et VELLOREILLE	03 84 78 93 21
PROXI	1 PLACE DE FONTREYNE	05000	GAP	04 92 51 16 22
PROXI	6 grande rue	30450	GENOLHAC	09 81 08 87 05
PROXI	5 Avenue de la Gare	06200	GOLF JUAN	04 93 63 55 54
PROXI	72 place honoré Vial	06500	GORBIO	04 93 17 40 23
PROXI	31 avenue Louis Cauvin	06130	GRASSE	09 53 46 81 89
PROXI	Place de l'Eglise	01290	GRIEGES	03 85 31 78 99
PROXI	Place de Provence	06470	GUILLAUMES	04 93 05 50 02
PROXI	lieu dit le village	01260	HOTONNES	09 67 39 36 83
PROXI	139 ROUTE DE VERZE	71960	IGE	03 85 33 38 57
PROXI	place borelly	06420	ISOLA VILLAGE	04 93 02 17 05
PROXI	4 B rue du Baucaire	30300	JONQUIERES	04 66 01 68 81
PROXI	41, rue des Ecoles	78125	LA BOISSIERE ECOLE	06 78 85 33 80

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI	RUE GEORGES SAND	03380	LA CHAPELLAUDE	04 70 06 41 87
PROXI	29 route Nationale	83680	LA GARDE FREINET	04 94 43 69 20
PROXI	17 bd andré Bouis	83920	LA MOTTE	04 94 67 25 83
PROXI	le bourg	20237	LA PORTA	07 95 39 20 13
PROXI	154 ROUTE DE GAP	05400	LA ROCHE DES ARNAUDS	09 67 17 41 04
PROXI	AVENUE DE MARSEILLE	05110	LA SAULCE	
PROXI	3 rue du Broussous	30530	LA VERNAREDE	04 66 43 24 07
PROXI	place Jean Vinay	38470	L'ALBENC	04 76 64 74 36
PROXI	Place du foirail	63570	LAMONTGIE	04 73 71 07 43
PROXI	2, Rue St Méen	44850	LE CELLIER	02 40 25 41 91
PROXI	1318 bd de la 36e division infanterie du texas RN 98 Le Dramont	83530	LE DRAMONT AGAY	04 94 82 05 93
PROXI	5 rue Palluel	38120	LE FONTANIL CORNILLON	04 76 17 21 93
PROXI	rue des écoles	83980	LE LAVANDOU CAVALIERE	04 94 87 05 94
PROXI	1 route de la bourgade	83490	LE MUY	04 94 17 58 40
PROXI	Le Bourg	01130	LE POIZAT	09 67 04 91 16
PROXI	700 BC DU COMMANDANT L HERMINIER	83220	LE PRADET	04 94 61 10 52
PROXI	93 Avenue Foch	43000	LE PUY EN VELAY	04 71 57 23 99
PROXI	lieu dit LA GARE	73610	LEPIN LE LAC	09 82 20 90 08
PROXI	26 RUE HENRI POURRAT	63430	LES MARTRES D'ARTIERES	04 73 62 12 09
PROXI	1er TER avenue de la gare	34120	LEZIGNAN LA CEBE	04 67 77 04 12
PROXI	57 grande rue	85570	L'HERMENAULT	02 51 87 77 62
PROXI	rue de la Barreyre	43320	LOUDES	04 71 08 63 13
PROXI	Le bourg	03330	LOUROUX DE BOUBLE	04 70 90 46 61
PROXI	5 PLACE DE L'EGLISE	03190	LOUROUX HODEMENT	06 40 40 16 67
PROXI	23 AVENUE DE LA GARE	09250	LUZENAC	05 61 64 41 27
PROXI	1 rue Doyenné	69005	LYON DOYENNE	04 78 37 24 85
PROXI	91 rue duguesclin	69006	LYON DUGUESCLIN 91	09 80 54 23 61
PROXI	12, Rue Duhamel	69002	LYON DUHAMEL	04 78 42 96 55
PROXI	28 rue Vaubecour	69002	LYON VAUBECOUR	04 78 37 21 91
PROXI	route de la remise	73210	MACOT LA PLAGNE	04 79 09 73 87
PROXI	10 Grande rue	04350	MALIJAI	04 92 34 02 89
PROXI	115 le cours	84570	MALLEMORT DU COMTAT	04 90 60 06 12
PROXI	rue du Soubeyran	04100	MANOSQUE	04 92 72 06 27
PROXI	1230 grande route	01570	MANZIAT	03 85 30 02 03
PROXI	Grande rue	01851	MARBOZ	04 74 51 01 53
PROXI	Route de Balat	15220	MARCOLES	04 71 47 02 41
PROXI	4 Square Michelet	13009	MARSEILLE michelet	04 91 77 13 91
PROXI	13 rue André Poggioli	13006	MARSEILLE poggioli	
PROXI	18 bd santa cruz	13014	MARSEILLE santa cruz	04 91 98 02 15
PROXI	17 RUE ST ASPAIX	77000	MELUN	06 99 77 47 29
PROXI	29 av. Cermuschi	06500	MENTON	06 75 90 96 61
PROXI	20 Grande Rue	21700	MEUILLEY	03 80 53 75 48
PROXI	18, ROUTE DE CHATEAUROUX	36290	MEZIERES EN BRENNE	07 86 23 86 27
PROXI	7 rue d'Entre les Murs	44520	MOISDON LA RIVIERE	02 40 07 62 52
PROXI	136 grande rue	38650	MONESTIER DE CLERMONT	04 76 34 99 35
PROXI	2 PLACE DE LA COOPERATIVE	05110	MONETIER ALLEMONT	04 92 66 43 22

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI	place de l'église	69860	MONSOLS	04 74 04 75 97
PROXI	Rue de la République	42840	MONTAGNY	04 77 66 11 44
PROXI	Proxi Service	26740	MONTBOUCHER SUR JABRON	04 75 52 03 07
PROXI	6 rue Bernard DELICIEUX	34000	MONTPELLIER delicieux	04 67 45 22 37
PROXI	Rue de Montasinos	34090	MONTPELLIER montasinos	04 67 72 18 53
PROXI	22 place des arcades	06250	MOUGINS LE HAUT	04 93 83 81 90
PROXI	1 place de Flandre	42590	NEULISE	04 77 64 69 96
PROXI	30 Av Corniche Fleury	06200	NICE corniche	04 93 55 99 27
PROXI	2 rue François Guisol	06300	NICE guisol	04 93 44 19 02
PROXI	64 Av Etienne Orves	06000	NICE orves	04 95 39 06 08
PROXI	le village	20259	OLMI CAPPELLA	04 92 55 76 92
PROXI	182, rue Saint Jacques	75005	PARIS	06 16 90 74 72
PROXI	1 place de l'Herbergement	44270	PAULX	02 40 26 08 11
PROXI		20140	PETRETO BICCHISANO	04 95 24 30 72
PROXI	place du 19 mars 1962	04860	PIERREVERT	04 94 43 01 54
PROXI	6 RUE DE LA REPUBLIQUE	86450	PLEUMARTIN	05 49 93 68 40
PROXI	PONTICCHIO-SOTTANO	20230	POGGIO MEZZANA	06 99 32 19 06
PROXI	7 ave de Bretagne	53220	PONTMAIN	02 43 13 17 22
PROXI	Route de Marcigny	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	04 77 60 73 54
PROXI	Le Bourg	69790	PROPIERES	04 74 03 63 44
PROXI	4 RUE DE MEAUX	77860	QUINCY VOISINS	06 33 50 64 04
PROXI	rue du Cours	04500	QUINSON	04 94 55 96 96
PROXI	Proxi Service	26310	RECOUBEAU JANSAC	04 75 21 30 85
PROXI	Place de la Libération	30129	REDESSAN	04 66 20 63 50
PROXI	Cours Thierry D'Argenlieu	04110	REILLANNE	04 92 77 97 36
PROXI	qtier le sprés lozières	84110	ROAIX	04 90 28 09 26
PROXI	PLACE DE LA MAIRIE	24580	ROUFFIGNAC ST CERNIN	05 53 05 40 05
PROXI	3 grande rue	38150	ROUSSILLON	04 74 86 40 64
PROXI	3 RUE CHEF DE VILLE	77730	SAACY SUR MARNE	01 60 23 66 72
PROXI	1 rue Monnet	38550	SABLONS	04 74 57 18 80
PROXI	LE BOURG	71160	SAINT AGNAN	03 85 53 82 27
PROXI	Place du Chp foire	71220	SAINT BONNET JOUX	03 85 24 71 55
PROXI	LE BOURG	79400	SAINT GEORGES DE NOISNE	05 49 95 41 14
PROXI	Grande Rue	42640	SAINT GERMAIN LESPINASSE	04 77 66 34 69
PROXI	le bourg	69790	SAINT IGNY DE VERS	04 74 03 58 31
PROXI	Place de l'église	42440	SAINT JULIEN LA VETRE	04 77 97 80 49
PROXI	51, rue des Rosiers	93400	SAINT OUEN	06 20 78 06 81
PROXI	112 route de Vaux	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU	06 24 75 89 05
PROXI	827, Rue Claire Fontaine	01150	SAINT VULBAS	04 74 46 53 50
PROXI	Place de l'église	83690	SALERNES	04 92 44 27 26
PROXI	Alimentation	63320	SAURIER	04 73 71 22 79
PROXI	Avenue du Commerce	05160	SAVINES LE LAC	04 93 60 36 89
PROXI	9 avenue du Mont Blanc	74954	SCIONZIER	04 50 53 47 05
PROXI	12 PLACE F.MITTERAND	45400	SEMOY	06 98 37 19 05
PROXI	211, quai Jules Roches	07340	SERRIERES	04 75 34 15 99
PROXI	Place de la Gare	71290	SIMANDRE	03 85 40 26 83

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI	C C LES MEILLOTES	91450	SOISY SUR SEINE	06 32 20 48 13
PROXI	lieu dit Solenzara	20145	SOLENZARA	04 93 04 22 40
PROXI	Route du Puy	43370	SOLIGNAC/LOIRE	04 71 03 67 59
PROXI	7 rue de la flache	42290	SORBIERS	04 77 33 79 74
PROXI	RUE PORTE DU MAS	47170	SOS	05 53 65 61 55
PROXI	146 rue principale	20146	SOTTA	04 92 89 12 83
PROXI	ROUTE DE ST CERE	46190	SOUCEYRAC	05 65 33 00 02
PROXI	Grande rue	04170	ST ANDRE LES ALPES	04 92 55 20 06
PROXI	Place du Breuil	07510	ST CIRGUES/MONT	04 75 38 95 65
PROXI	LE BOURG	05600	ST CREPIN	04 92 55 20 06
PROXI	4 route d'Angers	53290	ST DENIS D'ANJOU	02 43 70 62 43
PROXI	7 place de l'église	06660	ST ETIENNE DE TINEE	04 93 02 49 30
PROXI	Place Maréchal Foch	42660	ST GENEST MALIFAUX	04 77 51 24 54
PROXI	lot Fondneuve place de l'europe	43700	ST GERMAIN LAPRADE	04 71 03 50 69
PROXI	Quartier Saint Pierre	83560	ST JULIEN	04 94 76 76 76
PROXI	1073 route de Vilette	38380	ST LAURENT DU PONT	04 76 32 80 09
PROXI	4 place notre Dame du Chatelier	44310	ST LUMINE DE COUTAIS	02 40 02 92 47
PROXI	3 lotiss du Puy st laurent	15220	ST MAMET LA SALVETAT	04 71 49 28 27
PROXI	rue du jardin	50730	ST MARTIN DE LANDELLES	02 33 49 22 46
PROXI	place de la mairie	34380	ST MARTIN DE LONDRES	04 67 55 09 48
PROXI	136, place de l'église	43200	ST MAURICE DE LIGNON	04 71 56 40 91
PROXI	27 ave des Monts	85700	ST MESMIN	02 51 91 97 39
PROXI	226 AVENUE LEON LAURENT	26190	ST NAZAIRE EN ROYANS	04 75 02 78 25
PROXI	imm de l'Outhéran de couz	73160	ST THIBAUD DE COUZ	09 64 41 61 10
PROXI	rue de verdun	69280	STE CONSORCE	
PROXI	Place du Champs de Mars	26790	SUZE LA ROUSSE	04 75 04 87 01
PROXI	le village	07340	TALENCIEUX	04 75 34 38 82
PROXI	54 Place de la Bascule	69440	TALUYERS	04 78 48 20 78
PROXI	60 rue du haut bourg	44400	TEILLE	02 40 97 21 37
PROXI	Centre commercial de Ternay	69360	TERNAY	04 72 24 70 74
PROXI	1 av. du belvedere	06750	THORENC	493 91 00 35 60
PROXI	grande rue	34120	TOURBES	04 67 98 81 99
PROXI	Libre Service	83690	TOURTOUR	04 93 02 80 40
PROXI	105 ROUTE DE LA BOISSE	01390	TRAMOYES	04 78 91 05 33
PROXI	le bourg	07110	UZER	04 75 35 06 88
PROXI	40 Avenue Gérard YVON	41100	VENDOME	06 26 70 03 85
PROXI	RD 93	26340	VERCHENY	04 75 21 70 10
PROXI	Alimentation	63580	VERNET LA VARENNE	04 73 71 31 75
PROXI	8 Place de la Mairie	89510	VERON	03 86 97 14 23
PROXI	2/4 Place Jeanne d'Arc	57630	VIC SUR SEILLE	09 81 65 78 12
PROXI	51 Rue du Vernet	03200	VICHY	04 70 97 50 44
PROXI	3 AVENUE J.JAURES	18100	VIERZON	06 77 94 66 31
PROXI	6 place Ricaude	04180	VILLENEUVE	04 92 64 07 64
PROXI	Alimentation	63380	VILLOSANGES	04 73 79 92 38
PROXI	Place Jeu du Ballon	34380	VIOLS LE FORT	04 67 55 32 92
PROXI	49 rue du vallon de Lamartine	38730	VIRIEU	04 74 88 29 43

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI	le bourg	63120	VOLLORE VILLE	09 67 15 02 16
PROXI	25 Rue Principale	67700	WALDOLWISHEIM	03 88 70 20 83
PROXI	26 grande rue	69510	YZERON	04 78 81 01 03
PROXI	11 bd St Exupery	03400	YZEURE	04 70 44 40 00
PROXI COOP	28, rue de la 1ère Armée	68790	MORSCHWILLER LE BAS	03 89 31 44 27
PROXI COOP	88, rue de Hilsenheim	67600	MUTTERSHOLTZ	03 88 85 43 20
PROXI COOP	3 rue du 22 Novembre	67330	NEUWILLER LES SAVERNE	03 88 70 31 96
PROXI SERVICE	1, Rue du général frères	62121	ACHIET LE GRAND	03 21 73 81 06
PROXI SERVICE	38 Rue Emile Zola	62217	AGNY	03 21 73 96 25
PROXI SERVICE	23, rue du 08 Mai	80690	AILLY LE HAUT CLOCHER	03 22 27 10 78
PROXI SERVICE	394 Rue Monseigneur Lemonnier	76480	ANNEVILLE - AMBOURVILLE	02 35 77 59 39
PROXI SERVICE	48, rue du Bourg	59249	AUBERS	03 20 50 26 13
PROXI SERVICE	Rue Charles Cagny	80630	BEAUVAL	03 22 32 93 93
PROXI SERVICE	47, Rue Gaston Morin	80620	DOMART EN PONTHIEU	03 22 54 02 11
PROXI SERVICE	2 Route de pont Audemer	27260	EPAIGNES	02 32 42 01 31
PROXI SERVICE	146 bis rue Emile Basly	62141	EVIN MALMAISON	03 21 77 75 69
PROXI SERVICE	6 RUE DE FERE	02850	JAULGONNE	03 60 38 13 76
PROXI SERVICE	29, Rue de Rietz	62136	LA COUTURE	03 21 25 82 44
PROXI SERVICE	20, Rue Félix Faure	76930	OCTEVILLE SUR MER	02 35 54 20 76
PROXI SERVICE	3 Route de St Omer	59173	RENESCURE	09 67 19 78 55
PROXI SERVICE	30, Rue Gérard Adolphe Martin	02360	ROZOY SUR SERRE	03 23 98 50 29
PROXI SERVICE	5 rue du Chêneau	59237	VERLINGHEM	03 20 08 95 14
PROXI SUPER	17 Bis rue St Nicolas	62500	AUBENTON	03 23 97 68 57
PROXI SUPER	31, Place Publique	80600	BEAUQUESNE	03 22 32 53 46
PROXI SUPER	80 rue de la colonne	62200	BOULOGNE SUR MER	03 21 10 71 03
PROXI SUPER	PLACE DU FOYER RURAL	81600	BRENS	05 63 58 25 45
PROXI SUPER	Avenue Delattre de Tassigny	62100	CALAIS	03 21 34 21 60
PROXI SUPER	place des Perreyeures	49400	CHACE	02 41 52 42 11
PROXI SUPER	4 rue de l'an VI	85450	CHAILLE LES MARAIS	02 51 56 76 38
PROXI SUPER	2 bis grande rue	72560	CHANGE	02 43 16 83 67
PROXI SUPER	10 Avenue de Bordeaux	59155	FACHES THUMESNIL	03 20 00 89 05
PROXI SUPER	place de la mairie	49460	FENEU	02 41 32 06 98
PROXI SUPER	85 bis rue André Brulé	02520	FLAVY LE MARTEL	03 23 52 20 07
PROXI SUPER	1 rue des Frères Trebuil	56160	GUEMENE SUR SCORFF	02 97 38 77 24
PROXI SUPER	39, Rue de la République	80490	HALLENCOURT	03 22 28 60 02
PROXI SUPER	Rue du patronage	29259	ILE DE MOLENE	02 98 07 38 81
PROXI SUPER	2, Rue Ste Barbe	44520	ISSE	02 40 55 13 03
PROXI SUPER	21 rue du Gal Leclerc	85460	L'AIGUILLON S/MER	02 51 27 19 40
PROXI SUPER	77 A rue du centre	85800	LE FENOUILLER	02 51 93 75 79
PROXI SUPER	1 place du Château	72150	LE GRAND LUCE	02 43 84 76 96
PROXI SUPER	26/28 rue des Frères Rousseau	59164	MARPENT	06 38 66 05 63
PROXI SUPER	54 rue Nationale	59270	METEREN	06 77 88 98 66
PROXI SUPER	10 place de l'église	53220	MONTAUDIN	02 43 05 32 56

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES

PROXI SUPER	30 AVENUE VICTOR HUGO	86530	NAINTRE	05 49 90 06 91
PROXI SUPER	38, rue Pierre Plocque	02470	NEUILLY ST FRONT	03 23 71 00 60
PROXI SUPER	66 Grande Rue	27320	NONANCOURT	02 32 36 30 83
PROXI SUPER	Rue Carnot	62950	NOYELLES GODAULT	03 21 75 47 86
PROXI SUPER	7 rue du pont marchand	44700	ORVAULT	09 67 21 68 50
PROXI SUPER	32 AV JOLIOT CURIE	66690	PALAU DEL VIDRE	04 68 22 14 57
PROXI SUPER	4 Place des 3 Puits	72250	PARIGNE L EVEQUE	02 43 18 99 09
PROXI SUPER	PLACE DE LA REPUBLIQUE	11350	PAZIOLS	04 68 45 07 20
PROXI SUPER	6 boulevard St Laurent	44390	PETIT MARS	02 40 72 70 35
PROXI SUPER	12 avenue du Général de Gaulle	56330	PLUVIGNER	02 97 36 33 49
PROXI SUPER	rue du Château	89140	PONT SUR YONNE	03 86 67 23 77
PROXI SUPER	Rue jean jaurès	59267	PROVILLE	03 27 83 93 00
PROXI SUPER	23, Rue Sainneville	80710	QUEVAUVILLERS	03 22 90 80 01
PROXI SUPER	22 rue de la Poste	56140	RUFFIAC	02 97 93 44 46
PROXI SUPER	LE BOURG	24800	SAINT PIERRE DE COLE	05 53 62 31 25
PROXI SUPER	50, rue du Général de Gaulle	85160	ST JEAN DE MONTS	02 51 26 92 24
PROXI SUPER	7, place Verdon	85660	ST PHILBERT DE BOUAINE	02 51 41 92 49
PROXI SUPER	18-20 rue d'Ernée	53500	ST PIERRE DES LANDES	02 43 13 16 67
PROXI SUPER	33 - 35, rue Léon Boyer	37000	TOURS	02 47 37 57 51
PROXI SUPER	26 rue de la Censé	60170	TRACY LE MONT	06 15 69 63 34
PROXI SUPER	47 Bis rue Charles de Gaulle	02630	WASSIGNY	03 23 63 72 57

SELARL DI FAZIO & ASSOCIES